



PRÉFET DE L'AVEYRON

Liberté
Égalité
Fraternité

Aide de trésorerie exceptionnelle 2024

en vue de soutenir les exploitations viticoles dont les difficultés ont été accrues par les pertes de production ou les pertes économiques subies en 2023

La demande d'aide de trésorerie exceptionnelle est "**dématérialisée**". Pour plus de rapidité et de facilité, votre demande devra se faire sur le site "**démarches simplifiées**".

COMMENT PROCÉDER ?

Vous pouvez y accéder directement en cliquant sur le lien suivant :

SI VOUS AVEZ DÉJÀ UN COMPTE ?

Aide de crise viticole 2024 - Fonds d'urgence - Département de l'Aveyron

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aide-crise-viticole-2024-fonds-urgence-aveyron>

Si vous avez déjà effectué une démarche sur le site "**démarches simplifiées**", vous avez déjà un compte et un mot de passe qui vous permet d'accéder au formulaire de demande d'aide sur démarche simplifiée en cliquant directement sur le lien ci-dessus.

SI VOUS N'AVEZ PAS DE COMPTE ?

Si vous n'avez pas de compte sur "**démarches simplifiées**", il vous faut en créer un pour avoir accès au formulaire de demande d'aide d'urgence – Aide de crise viticole 2024 - Fonds d'urgence

Pour créer un compte sur « [démarches simplifiées](#) », il faut :

1	2	3
Cliquer sur « créer un compte demarches-simplifiees.fr »	Renseigner votre email et créer un mot de passe	Confirmer votre compte à partir du mail reçu sur votre boîte mail.
		

Pour tout autre renseignement complémentaire, vous pouvez adresser à la Direction Départementale des Territoires
9, Rue de Bruxelles - BP 3370 - 12033 RODEZ CEDEX 9 au n° 05.65.73.50.00 ou par messagerie à l'adresse mail suivante :
ddt-criseagricole@aveyron.gouv.fr